

COMMUNE DE FREISSINIÈRES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2022
DÉLIBÉRATION N° 2022-32

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 6

Conseillers absents : 4

Conseillers représentés : 4

Pour : 10

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-deux, le quatre avril à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 28 mars 2022, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

Présents : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - DRUJON D'ASTROS Cyrille - SEGOND Éric.

Absents : BOISSET Vincent - LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent - MESTRE Françoise

Pouvoir : BOISSET Vincent à Cyrille DRUJON D'ASTROS - LATIL Jessica à ARDUIN Annie - LEJEUNE Laurent à BOISSET Philippe - MESTRE Françoise à BOISSET André.

Secrétaire de séance : ARDUIN Annie

Objet DEMANDE DE SUBVENTION - APPEL A PROJETS POUR UNE
AMELIORATION DES REFUGES HAUT-ALPINS ET DE LEURS ACCESSIBILITES

Monsieur le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal que le Département des Hautes-Alpes a lancé un appel à projets pour une amélioration des refuges haut-alpins et leurs accessibilités.

Dans le cadre de cet appel à projets, Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal, en concertation avec les exploitants du Gîte de l'école de Dormillouse, de déposer une candidature pour installer un toilette sec au parking des Cascades (2 750 € HT) et le remplacement de menuiseries au Gîte de l'école (18 750 € HT dont 1 000 € d'hélicoptage).

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Coût total HT : 21 500 € dont 18 750 € pour les menuiseries et 2 750 € pour toilette sec

	Menuiseries	Toilette sec	TOTAL
Département	13 125 €	1 514 €	14 639 €
Parc National des Ecrins	0 €	686 €	686 €
Autofinancement	5 625 €	550 €	6 175 €
	18 750 €	2 750 €	21 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Approuve l'exposé du Maire.

Approuve le plan de financement suivant :

- Département des Hautes-Alpes : 14 639 € soit 68 %
- Parc National des Ecrins : 686 € soit 3,2 % (25% du coût du toilette sec)
- Autofinancement : 6 175 € soit 28,8 %

Autorise le Maire à engager les démarches de demande de subvention au Département des Hautes-Alpes et au Parc National des Ecrins.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

Pour Extrait Conforme
Le Maire
Cyrille DRUJON D'ASTROS